



COMMISSION ELECTORALE

ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL MANDATURE 2026- 2030

DECISION N°001/C. EL/FBF/07-26

La Commission Electorale,

Vu

- Les Statuts de la Fédération Béninoise de Football révisés à l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 Août 2024, notamment ses articles 35 et 65 ;
- Le Règlement d'application des statuts de la Fédération Béninoise de Football, notamment en son article 22,
- Le code électoral de la Fédération Béninoise de Football du 19 avril 2018, notamment son article 11 ;
- Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Béninoise de Football réunie au Palais des Congrès à Cotonou le 21 Août 2024 ;
- Le communiqué de la Commission Electorale de la Fédération Béninoise de Football en date du 03 Juillet 2026 portant Appel à candidature pour l'élection du Président et des membres du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, mandature 2026-2030 ;
- La correspondance n°0442-B/2026/FBF/PDT/SG du 08 juillet 2026 reportant la date de l'Assemblée Générale Elective et de la date limite de dépôt des dossiers de candidature ;
- Le communiqué en date du 10 Juillet 2026 de la Commission Electorale ;
- Le registre de dépôt des dossiers de candidature ;
- Le procès-verbal de réception des dossiers de candidature en date du 25 Juillet 2026 ;
- Les dossiers de candidature des listes ci-après :
 - "ENSEMBLE, STRUCTURONS LE PRESENT POUR CONQUERIR L'AVENIR"
 - "ENSEMBLE, CAP SUR L'EXCELLENCE"
 - "ENSEMBLE, VISIONS PLUS HAUT" ;
- La lettre en date du 26 Juillet 2026 de Monsieur ADANDOZAN ROMANUS Akuété Cosme, porteur de liste "ENSEMBLE, STRUCTURONS LE PRESENT POUR CONQUERIR L'AVENIR" portant en objet « Retrait de la liste de candidature "ENSEMBLE, STRUCTURONS LE PRESENT POUR CONQUERIR L'AVENIR" de l'élection du Comité Exécutif de la FBF (mandat 2026-2030) »
- Les fiches de dépouillement des dossiers de candidature des listes "ENSEMBLE, CAP SUR L'EXCELLENCE" et "ENSEMBLE, VISIONS PLUS HAUT" en date du 28 Juillet 2026 ;

Attendu que joint au téléphone, Monsieur ADANDOZAN ROMANUS Akuété Cosme, tête de liste "ENSEMBLE, STRUCTURONS LE PRESENT POUR CONQUERIR L'AVENIR" a confirmé être l'auteur de la lettre de retrait de sa liste et par conséquent de ladite de la compétition ;

Qu'il échet de lui en donner acte ;

Attendu qu'en règle générale, il est interdit la double candidature d'une même personne sur plusieurs listes concurrentes pour un même scrutin ;

Qu'ainsi, nul ne peut être candidat sur plus d'une liste pour une même élection ;

Attendu qu'à l'ouverture des dossiers de candidature des listes "ENSEMBLE, CAP SUR L'EXCELLENCE" et "ENSEMBLE, VISIONS PLUS HAUT", il est observé que la composition de chacune de ces deux listes se présente comme suit :

LISTE : " ENSEMBLE CAP SUR L'EXCELLENCE"

Président :	LAWSON Sylvain Thimothée
Premier Vice-Président :	AHOUANVOEBLA S. Augustin
Deuxième Vice-Président :	OKE Dourodjayé Magloire
Troisième Vice-Président :	SINA DOUNHOUIROU Ilyass
Quatrième Vice-Président :	TAMOU Bio Sarako
Cinquième Vice-Président :	AMADOU DJIBRIL Labiou
Sixième Vice-Président :	DAGNONHOUETON A. Wilfried
Septième Vice-Président :	ADDA Egbenonkpo Euloge
Huitième Vice-Président :	KOUGBADJI Ayetchoro Emile

Membres :	IDJOUOLA Tétéde
	AHOUEYA Y. Yélinest
	VINAKPON S. N. Romance
	TITIGOUETI Charles
	BAKO A. B. Abdoulaye
	ISSIFOU SIDI Dassouki
	AFFO S. N. Sèmadégbé
	ZOUMENOU D. Emmanuel
	LANGANFIN GLELE M. Amos
	DAFIA KORA CHABI Mohamed
	MAHAWIA Moudachirou
	ADOGNIBO S. Dossou

LISTE : "ENSEMBLE VISIONS PLUS HAUT "

Président :	BOCOVE Marcellin
Premier Vice-Président:	AYEMA Pedro
Deuxième Vice-Président :	GBIAN Koto Francis
Troisième Vice-Président :	ADAM CHABI Aboudou Wahabou

Quatrième Vice-Président : GBAGUIDI Gilles
Cinquième Vice-Président : AHYI Dédévi Eugenie Chantal
Sixième Vice-Président : BOURAIMA Imorou Guiwa
Septième Vice-Président : DE CHACUS Landry
Huitième Vice-Président : SOSSOU Casimir

Membres :
GNASSOUNOU Laurent
GLELE KAKAI Valère
FANGBEDJI William
YOUSSOUFOU ABDOURAMANI N. Bida
AMADOU DJIBRIL Labiou
WANVOEGBE Germain
SIDI Mouhamadou Hadi
CHEKETE Sindé
AHOUEYA Yémali Yélinest
SAIZONOU Justin
HOUNYEVA Noudéhou Patrice
BABONI Fawaze Dine

Qu'à l'analyse, il apparait que les nommés AMADOU DJIBRIL Labiou et AHOUEA Yémali Yélinest, figurent sur ces deux listes en compétition ;

Que cette situation traduit une candidature multiple entraînant ainsi l'invalidation de l'ensemble des listes sur lesquelles figurent les intéressés ;

Qu'en conséquence, il y a lieu d'invalider les deux listes, sans qu'il y ait besoin de statuer sur la validité de chaque dossier de candidature.

Décide :

Article 1^{er} : Donnons acte à Monsieur ADANDOZAN ROMANUS Akuété Cosme, porteur de la liste "ENSEMBLE, STRUCTURONS LE PRESENT POUR CONQUERIR L'AVENIR" du retrait de ladite liste, de l'élection du Président et des membres du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football mandature 2026 – 2030 ;

Article 2 : Invalidons les listes "ENSEMBLE, CAP SUR L'EXCELLENCE" et "ENSEMBLE, VISIONS PLUS HAUT" en compétition pour l'élection du Président et des membres du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football mandature 2026 – 2030 ;

Article 3 : Accordons un délai de quarante-huit (48) heures aux têtes de listes en concurrence pour reprendre leurs listes en se conformant strictement aux dispositions statutaires et à l'appel à candidature en date du 03 Juillet 2026.

Article 4 : Disons en conséquence que les listes reprises seront déposées au Secrétariat Administratif de la Fédération Béninoise de Football au plus tard le Jeudi trente (30) Juillet 2026 à dix-sept heures trente minutes (17 h 30 mn).

Article 5 : La présente décision sera notifiée à Messieurs ADANDOZAN Romanus Akuété Cosme, Euloge ADDA, Blaise DONOU, Sylvain Thimothée LAWSON, Marcelin BOCOVE et affichée dans les locaux de la Fédération Béninoise de Football.

Porto-Novo, le 28 Juillet 2026

ONT SIEGE



Me Elie N. VLAVONOU KPONOU
Président Commission Electorale



M. Abdou-Moumouni GOMINA SEIDOU
Vice-Président Commission Electorale



André Kpémahouton BOTON
Rapporteur Commission Electorale



Me Sakariyaou NOUROU GUIWA
Membre Commission Electorale



Dr Moutala ISSIFOU IDRISOU
Membre Commission Electorale